

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE MAZAYES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 6 avril 2023.

Présents : Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absente ayant donné pouvoir : Elizabeth COLINEAU a donné pouvoir à MJ COQUEL.

Absents excusés : Nicolas BOUCHET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Après appel, le quorum étant atteint, le Conseil pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2023.

Ordre du Jour :

Approbation des différents budgets :

Les budgets primitifs 2023 ont été approuvés à l'unanimité avec principalement le budget général pour un montant de 923 227,67 € en fonctionnement et 480 612,05 € en investissement.

Pour le budget général, les principaux points d'investissement sont la création d'un terrain multisports, une étude énergétique sur le bâtiment de l'école municipale, des travaux de voirie, la création d'un Plan Communal de Sauvegarde et différents travaux de gros entretien comme la rénovation de la salle de Coheix, fontaine et croix de Coheix, abri pompier sur le Petit-Chambois.

Le budget « eau assainissement » s'équilibre à 144 544,25 € en fonctionnement et à 816 953,93 € en investissement. L'investissement étant principalement ciblé sur la poursuite de la tranche d'assainissement n°3 pour le Petit et Grand-Chambois et la réalisation de la tranche n°4 sur la rue de la Croix du Try.

Création d'un plateau multisports avec ses équipements.

Dans le cadre de la construction d'un terrain multisports, Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation réalisée.

La consultation a porté sur la fourniture et l'installation d'un espace multisports accessible aux personnes à mobilité réduite et en accès libre, avec une surface en gazon synthétique et avec tous les équipements permettant la pratique de multiples sports comme le tennis, le hand-ball, le football, le basket-ball et avec la réalisation de couloirs de course en périphérie de la structure.

La société RONDINO située à SAVIGNEUX (42), a présenté un devis d'un montant de 51 205,68 € HT pour une surface de 22,40 m x 11,10 m soit 248,64 m².

La société OVALCOLLECTIVITES située à Clermont-Ferrand (63) a présenté un devis d'un montant de 54 700,00 € HT pour une surface de 22,79 x 10,74 m soit 244,76 m².

La société AGORESPACE située à LONGUEIL-ANNEL (60) a présenté un devis d'un montant de 62 192,00 € HT pour une surface de 22,02 m x 12,12 m soit 266,88 m².

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir la construction d'une surface de jeux pouvant recevoir l'espace multisports et répondant aux normes actuelles.

La société AUVERGNE SPORTS située à ORLEAT (63) propose la construction de cette surface avec dallage en béton poreux conforme aux normes de la Fédération Française de Tennis avec la réalisation de couloirs de piste d'athlétisme pour un montant de 26 735,00 € HT.

Les caractéristiques techniques (modèle de matériel, finitions, ...) des trois offres ayant été présentées aux membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire expose les possibilités de demandes de subventions actuelles avec le Plan 5000 Terrains de Sport sous l'égide de l'Agence Nationale du Sport pour un taux possible de subvention de 60% et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un taux possible de 20%. L'ensemble des participations étant calculé sur le montant HT de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle que le dépôt de ce dossier auprès des financeurs doit se faire dans les meilleurs délais afin d'obtenir des réponses de principe au plus vite.

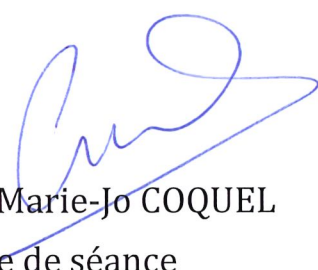
Il précise également que la réalisation de cet ensemble (base béton et terrain) ne sera validée et devis signés qu'après avis d'obtention favorable des subventions citées ci-dessus.

Le Conseil municipal décide d'approuver le projet de construction d'un terrain multisports tel que présenté par Monsieur le Maire, pour un montant total de 77 940,68 HT, de retenir le devis de l'entreprise RONDINO pour un montant de 51 205,68 € HT et l'entreprise AUVERGNE SPORTS pour la construction de la base supportant le terrain pour un montant de 26 735,00 € HT.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport et auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Séance levée à 20h00.


Monsieur Patrick DURAND
Maire


Madame Marie-Jo COQUEL
Secrétaire de séance